PIECES CONSTITUTIVES D'UN DOSSIER POUR OBTENIR UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

(validité 15 ans à compter du 01/01/14)



Dans tous les cas, présence obligatoire de la personne qui demande une carte nationale d'identité



<u>N.B.</u>: lors de la demande, les dates et lieux de naissance de vos parents seront demandés

POUR TOUTE DEMANDE:

- 2 photographies d'identité de format 35X45mm, identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, vous représentant de face et tête nue (réalisées par un photographe)
- un justificatif de domicile de moins 1 an (EDF, France télécom, facture de portable ou téléphone fixe,...)
- ancienne carte
- pour les mineurs carte d'identité du parent demandeur
- jugement de divorce pour les enfants mineur

Pour les enfants majeurs habitant chez leurs parents un justificatif à leur nom **ou** attestation des parents + CNI du parent + justificatif de domicile des parents

<u>Documents à fournir en plus pour une 1ère demande ou en cas de perte ou CNI périmée</u> depuis plus de 2 ans

Copie intégrale de l'acte de naissance, avec filiation (à demander à la Mairie du lieu de naissance) – de 3 mois.

Pour les personnes nées à l'étranger, un extrait de naissance avec filiation, à demander à la Sous-Direction de l'Etat Civil du Ministère des Affaires Etrangères – 44941 NANTES, tél. 02.51.77.30.30 ou 3615 France MONDE*SCEC, ou www.diplomatie.gouv.fr

Ou

Passeport sécurisé

En cas de perte ou de vol:

L'ORIGINAL de la déclaration de perte (délivrée en Mairie) **ou de vol** (établie par la gendarmerie nationale) **+ 25€ de timbre fiscaux + document avec photo** (passeport, permis de conduire)

IMPORTANT: pour les personnes de nationalité française par mariage ou par déclaration, nées en France de parents de nationalité étrangère, naturalisées françaises ou réintégrées dans la nationalité française; un certificat de nationalité française vous sera dans tous les cas demandé pour toute première demande ou dans le cas ou vous ne pouvez pas fournir un titre sécurisé.